



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

À toutes les personnes intéressées par le *Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (RCA22 210003P1)*.

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées qu'à la suite de l'adoption par le conseil de l'arrondissement du [Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage \(RCA22 210003P1\)](#) lors de sa séance ordinaire du 8 mars 2022, l'arrondissement tiendra une assemblée publique le **19 avril 2022 à 19 h** à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 4555, rue de Verdun.

Ce premier projet de règlement à pour objet de modifier le *Règlement de zonage (1700)* afin de modifier les dispositions relatives aux constructions hors toit sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Ce premier projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Il peut être consulté du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 au bureau du soussigné situé au :

Bureau du secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

Assemblée publique

Au cours de cette assemblée publique, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue expliquera ce premier projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci. Il identifiera également les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et expliquera la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, qu'une ou plusieurs dispositions soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Donné à Verdun, le 12 avril 2022.

Mario Gerbeau (original signé numériquement)

Mario GERBEAU
Secrétaire d'arrondissement